

Aide à domicile : les services à la personne en 2018



Depuis plusieurs années, les associations enregistrent une perte de vitesse dans le domaine des services à la personne. En effet, au nombre de 5 620 en 2014, elles n'étaient plus que 5 120 en 2018 à fournir des services au domicile des particuliers (aides aux personnes âgées ou handicapées, gardes d'enfants, entretien ménager, etc.).

Ainsi, en 2018, les associations ne représentaient plus que 18,3 % des structures de ce secteur, contre 21,7 % 4 ans auparavant. À l'inverse, les entreprises privées font une percée puisqu'elles représentaient 77,7 % des organismes en 2018 contre seulement 73 % en 2014.

Toutefois, malgré cette diminution en nombre, les associations continuaient, en 2018, d'être leaders en parts de marché avec 194,2 millions d'heures rémunérées, soit 49,8 % du marché (8,8 % pour les organismes publics et 41,4 % pour les entreprises privées). Mais là encore, les associations accusent un repli depuis 2014 (près de 213 millions d'heures rémunérées, soit 57,4 % du marché).

Les associations interviennent principalement dans l'assistance aux personnes âgées (52,8 % des heures rémunérées en 2017), l'entretien ménager (21,6 %) et l'assistance aux personnes handicapées (9,1 %). Les entreprises privées, elles,

sont moins présentes dans l'assistance aux personnes âgées (31,3 % des heures rémunérées) et l'assistance aux personnes handicapées (8,1 %). Elles se consacrent beaucoup plus à l'entretien ménager (28,6 %), au petit jardinage et bricolage (12 %) et à la garde d'enfants (10,1 %).

[Dares Résultats, n° 011, février 2020](#)

© 2020 Les Echos Publishing